

L'assistant maternel employé par la crèche familiale de Meaux
La crèche familiale est un service géré par la Ville de Meaux et agréée pour 40 places.

LA CRÈCHE FAMILIALE

Elle propose aux familles, l'accueil de leur enfant âgé de 10 semaines jusqu'à la scolarisation, au domicile d'un assistant maternel agréé employé par la commune.

Après une période d'adaptation obligatoire au domicile de l'assistant maternel, l'enfant participe à des temps collectifs dans les locaux de la crèche

Les assistants maternels sont agréés par le Conseil Départemental et employés par la Mairie de Meaux.

Ces professionnels de la Petite Enfance font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnels soutenus sous l'autorité d'une directrice puéricultrice, chargée de la gestion de l'établissement.

La visite à domicile est un élément essentiel du fonctionnement de la crèche familiale. Elle permet d'aider l'assistant maternel dans son travail au quotidien en s'assurant de la mise en application du projet pédagogique.

L'accueil par un assistant maternel offre des conditions uniques et spécifiques à l'enfant. Il respecte les rythmes de l'enfant, son individualité et ses besoins tout en créant un lien chaleureux qui lui permet de s'épanouir en sécurité auprès d'un professionnel disponible et à l'écoute.

Un suivi médical préventif

Après la visite médicale d'entrée obligatoire, un suivi préventif de l'enfant est assuré par le médecin de la crèche, assisté de la directrice d'établissement, dans les locaux de la crèche familiale. Toutefois, ce suivi préventif ne se substitue pas au suivi et à la prise en charge de votre enfant par votre médecin traitant. En aucun cas, le médecin référent de l'établissement n'effectue d'ordonnance.

Une continuité du service d'accueil

En cas d'absence de l'assistant maternel, le service s'engage auprès des parents à organiser le remplacement de leur enfant chez un autre assistant maternel, en priorité ou dans un des établissements d'accueil collectif de la Ville.

Des parents impliqués dans la vie de la crèche

La participation des parents à la vie de la crèche est très appréciée dans le cadre d'actions festives ou à l'occasion de réunions thématiques et de conseils de crèche.

Les grandes actions de l'année

La crèche familiale s'associe aux Relais Petite Enfance de la Ville de Meaux pour l'organisation des grandes manifestations annuelles:

La journée nationale des Assistantes Maternelles

Une conférence thématique ouverte aux parents et aux professionnels de la Petite Enfance

La fête de Noël préparée et organisée chaque année de manière à réunir l'ensemble des assistants maternels agréés avec les enfants qui leur sont confiés, et leurs parents, ainsi que les professionnels des R.A.M, de la crèche familiale, de la halte-garderie du marché. C'est un grand rendez-vous que personne ne souhaite manquer où les compétences professionnelles de ces professionnels sont mises à l'honneur.

COMMENT FAIRE UNE PRÉINSCRIPTION À LA CRÈCHE FAMILIALE DE MEAUX?

Contacteur la Maison de la Petite Enfance

Assister à une réunion d'information sur les modes d'accueil

Prendre un rendez-vous de préinscription au cours duquel les besoins en termes de jours, horaires d'arrivée, de départ, la date d'entrée souhaitée seront définis

Confirmer les besoins d'accueil deux mois avant la date d'entrée souhaitée

Attendre le courrier-réponse suite à la Commission d'Admission à un Mode d'accueil

Le service d'accueil de la crèche familiale est réglementé par le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Meaux et défini dans un projet d'établissement.

L'admission validée, un contrat d'accueil est établi entre les parents et la ville de Meaux. Il est renouvelable chaque année après réactualisation des documents permettant de définir le tarif selon les indications transmises par la CNAF.

La CAF de Seine et Marne, Le Conseil Départemental de Seine et Marne, la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de Seine et Marne qui participent aux dépenses de fonctionnement des établissements et services d'accueil Petite Enfance de la Ville de Meaux. La Ville de Meaux remercie ses partenaires LOGOS CG77+CAF+MSA.



INFO +

Un accueil dans un cadre à la fois familial et collectif

Cette formule permet à l'enfant d'évoluer dans un cadre familial, tout en bénéficiant de moments de regroupements en ateliers ludiques, dans les locaux de la crèche, avec d'autres enfants et d'autres professionnels de la Petite Enfance. Tout au long de l'année, des projets et des manifestations sont mis en place par une équipe dynamique (ludothèque, journées continues avec repas, sortie, événements ponctuant l'année, etc...). L'enfant est ainsi accompagné dans son développement et cheminera à son rythme vers son autonomie.



A SAVOIR

Il est demandé aux parents:

- De venir chercher les enfants ¼ d'heure avant la fermeture
- De communiquer dès le dossier d'inscription un nombre de semaines d'absence de leur enfant au cours de l'année civile



PETITE ENFANCE

Crèche familiale municipale

30 avenue de la Marne
77100 MEAUX

du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

[Itinéraire](#)



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux